

noncée au cours du débat général, et je cite:

"Les opérations de maintien de la paix ne peuvent se poursuivre qu'avec l'appui entier de tous les États membres, et notamment sur le plan financier par le prompt versement des contributions à ce chapitre. Sans les ressources financières nécessaires, ni les Nations Unies ni les contributeurs individuels aux forces de maintien de la paix ne pourront pendant longtemps remplir les obligations qui leur ont été confiées."

Si nous pouvons adopter cette année une résolution qui recueille un appui au moins aussi étendu que la résolution 3212 de l'an dernier, nos remarques collectives sur la situation à Chypre qu'exprimera cette résolution pourront contribuer positivement aux négociations intercommunautaires qui, nous l'espérons, reprendront prochainement. Le problème auquel nous devons faire face collectivement est de trouver un moyen, chacun à sa façon, de contribuer à la résolution de ce problème de longue date. Certains ont un rôle direct et immédiat à jouer, et leur responsabilité est proportionnellement plus grande, mais je crois qu'il nous incombe cette semaine de faire en sorte que le débat sur Chypre, au cours de cette session qui marque le trentième anniversaire des Nations Unies, se déroule d'une manière propre à favoriser l'objectif que nous poursuivons tous.

S/C